



DEPARTEMENT
des
Bouches du Rhône
Arrondissement d'AIX

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Séance du mercredi 27 novembre 2024

deux mille vingt-quatre le mercredi vingt-sept novembre à dix-huit heures vingt-neuf minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas **INA**, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION : Versement de subventions aux coopératives scolaires pour l'achat de composteurs

Date de la convocation **jeudi 1 novembre 2024**

Secrétaire de séance : Monsieur Michel **UX**

PRESENTS :

MINA

MUX, Mme **BNFLLN**, **MYTE**, Mme **BAGN**, Mme **U**, **CAU**, Mme **GMEZ-NAL**, **BLANCHA**, **BELÉE**, Mme **GULLOET**

MCUNN, Mme **MALLAT**, **BUCHE**, **ECUTUE**, Mme **WETZ**, Mme **THEY**, **MFFJ**, Mme **CAOLA**, Mme **ANT-MHEL**, **MUET**, **TENBACH**, Mme **VVLE**, Mme **MECE**, **BAELLE**, Mme **CNN**, **AZ**, **AL**, Mme **BUQUET-FABE**, **YAHATN**, Mme **FNNECUTAELLA**, Mme **BAHEM**, Mme **LUBAÈCHE-GNEYT**, **HAKKA**, **CALENN**, **CAPTÉ**

POUVOIRS :

MVEAN (donne pouvoir à **MINA**), Mme **PVEIT** (donne pouvoir à Mme **BNFLLN**), **MALV** (donne pouvoir à **MUX**), Mme **AVECCHA** (donne pouvoir à Mme **MECE**), Mme **FPP-L-ALLAU** (donne pouvoir à Mme **ANT-MHEL**), **MHAMU** (donne pouvoir à **BELÉE**)

EXCUSES :

MJENTA (absent excusé)

□B/VB

7/5

□ervice Education

Versement de subventions aux coopératives scolaires pour l'achat de composteurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation □

Considérant la volonté de la municipalité de participer à la sensibilisation des enfants aux gestes éco-citoyens et de se conformer à la loi AGECE □

La ville de □alon-de-Provence a choisi de déployer progressivement des composteurs dans les écoles maternelles □ Cette démarche écoresponsable a pour objectif pédagogique de sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable □

Les directions des écoles concernées sont fortement impliquées dans ce pr

À ce titre, la ville prend en charge le montant de l'intervention réalisée par le prestataire « □ol compost » pour accompagner les enseignants, les élèves, ainsi que les agents de restauration et les Atsem dans la connaissance et l'utilisation des composteurs □

Pour l'année scolaire □□4/□□5, quatre écoles bénéficient de l'installation de composteurs □

École maternelle des Capucins

École maternelle Michelet

École maternelle de Lurian

École maternelle Jean Moulin

Le coût que représente l'achat de ces composteurs est versé à la coopérative scolaire de chacune de ces écoles afin que les composteurs s'achètent □ Ce coût est fonction du nombre de composteurs nécessaires par rapport au volume de déchets produits □

École maternelle des Capucins □ 1 15,95 euros

École maternelle Michelet □ 1 369,49 euros

École maternelle de Lurian □ 1 657,18 euros

École maternelle Jean Moulin □ 1 115,98 euros

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du □apporteur et en avoir délibéré □

- APP □ □ UVE le projet de déploiement des composteurs dans les écoles maternelles □
- AUT □ □ □ □ E le versement des subventions exceptionnelles aux coopératives scolaires des écoles concernées pour ledit projet, comme détaillé ci-dessus □
- AUT □ □ □ □ E Monsieur le Maire à signer la convention correspondante au pr dont le versement de la participation financière s'élève au total à 5 478,71 euros □
- □ □ T que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice en cours, au chapitre □1 – article 6188, et au chapitre 65 – article 65748 □

– □ E P □ □ N □ NCE C □ MME □ U □ T □

UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 013-211301031-20241126-JE2411018-DE



PU 4
ABTENT N
CUNT E
NE PEN PA PAT

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional